



## Association pour la Sauvegarde d'Echallens

*Pour une ville plus belle, plus verte,  
plus innovante, plus conviviale et plus citoyenne*

---

Entente Communale d'Echallens  
M. Jean-Luc Miserez, président  
Ch. des Ochettes 20A  
1040 Echallens

Echallens, le 18 juin 2021

Monsieur,

Votre réponse du 13 juin dernier nous est bien parvenue et nous vous en remercions.

L'Entente étant davantage une coalition de points de vue qu'un parti défendant des opinions précises, nous comprenons qu'il vous soit difficile d'apporter une réponse collective à notre courrier.

En revanche, nous ne pouvons pas être d'accord avec vous sur le fait qu'il n'est pas dans vos attributions de prendre position sur des dossiers liés au développement urbanistique de notre commune et sur la sauvegarde du patrimoine bâti ou naturel challenois. Quel que soit, par ailleurs, cette position. C'est même là, précisément, le rôle de nos élus.

Il n'est pas rare, en effet, que des élus ou des partis se positionnent sur ces questions, voire se fassent le relais de citoyens, ne serait-ce que pour permettre au débat d'avoir lieu. Le Conseil communal de la ville de Lausanne, par exemple, n'avait pas hésité, en 2015, à adopter une résolution d'un de ses membres demandant à l'Exécutif de «faire tout son possible» pour préserver un ensemble architectural recensé et pour dénoncer un exemple de «mauvaise densification». Le parti socialiste lausannois, de son côté, a même envoyé à la Ville un postulat lui demandant de déterminer des périmètres à protéger et de fixer pour ceux-ci des objectifs clairs de protection.

Il ne s'agit que de quelques exemples parmi d'autres, mais ils témoignent du fait que ces questions relèvent bien du domaine politique et donc de la compétence de nos élus et du législatif.

Nous constatons par ailleurs que votre courrier apporte une réponse très générale à une question précise, qui concernait uniquement deux périmètres, lesquels offrent à Echallens une reconnaissance régionale du point de vue patrimonial. Elle ne concernait pas l'aménagement du

territoire dans sa globalité, ni la complexe mise en pratique de la densification urbaine en général.

Nous vous sommes toutefois reconnaissants d'avoir bien voulu aborder ce sujet lors d'une de vos séances et d'avoir pris la peine de nous répondre. Même si votre réponse, vous l'aurez compris, nous laisse quelque peu sur notre faim.

Avec nos cordiales salutations.

Corinne Bloch  
Pour le comité de l'ASE